

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
PARIS :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c.
Réclames, — — — — —	30
Faits divers, — — — — —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au Bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE & Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Février 1876.

Chronique générale.

L'Officiel annonce que M. Dufaure rem-
plira les fonctions de vice-président du
conseil en remplacement de M. Buffet dont
la démission est acceptée; il est chargé par
intérim des fonctions de ministre de l'inté-
rieur.
M. de Meaux, ministre de l'agriculture,
a remis au maréchal de Mac-Mahon sa
démission; il reste provisoirement chargé
de l'expédition des affaires de son départe-
ment.

M. Buffet sera suivi dans sa retraite,
non-seulement par son sous-secrétaire
d'Etat, M. Albert Desjardins, dont nous
avons annoncé la démission, et qui repren-
dra son cours à la faculté de droit de Paris,
mais par M. Eugène Dufeulle, chef de ca-
binet, M. Auguste Léo, directeur de la
presse, et M. Ernest Daudet, directeur du
Journal officiel.

On parle également de la démission im-
minente d'un certain nombre de préfets,
entre autres, M. de Tracy, préfet des Bou-
ches-du-Rhône, Guignes de Champvern,
préfet du Gard, Doncieux, préfet de Vau-
cluse, Malher, préfet de la Loire-Inférieure.

De grands efforts sont faits en ce moment
pour amener une entente entre les partisans
de M. le duc Decazes et ceux de M. Victor
Chauffour dans le 8^e arrondissement. On
espère obtenir le désistement de M. Victor
Chauffour qui assurera le succès de M. le
duc Decazes.

Plusieurs notabilités du parti de l'appel

au peuple ont fait des démarches auprès du
maréchal de Mac-Mahon pour combattre la
nomination possible de M. Léon Renault
comme ministre de l'intérieur.

Tous les journaux libéraux de l'Allemagne
témoignent leur joie et leurs sympathies à
l'occasion des élections françaises.

M. Harant, prenant la présidence du Con-
seil municipal de Paris dans la séance de
mercredi, a dit: « Nous tâcherons d'affir-
mer le triple vœu dont la réalisation se
rapproche, l'amnistie, l'extension des pou-
voirs municipaux, l'instruction laïque obli-
gatoire. »

Le Soir assure qu'on a saisi à la frontière,
dans la nuit de dimanche à lundi et dans
la journée de mardi, un grand nombre
de brochures et de lettres politiques adres-
sées de Belgique aux électeurs français.

Le même journal prétend que, dans
l'ivresse de son triomphe, la démocratie se
propose de célébrer bruyamment l'anniver-
saire du 24 février. Le jour du jeudi-gras
se prête à merveille à ces sortes de démon-
strations.

Mardi, a eu lieu, à Nice, le mariage de
M^{me} Benedetta, sœur de M. Gambetta, avec
M. Lériss, commis principal des contribu-
tions directes. M^{me} Benedetta est veuve;
son mari est mort à Paris, pendant le siège;
elle a 33 ans et son second mari en a 35.
Elle a un enfant de six ans. Le mariage a
été célébré sans apparat. Un repas de fa-
mille a réuni les témoins des époux.

M. Ambroise-Firmin Didot, membre de
l'Institut, officier de la Légion-d'Honneur,
est mort mardi soir, à l'âge de quatre-vingt-
six ans.

M. Firmin Didot fut tour à tour membre
de la chambre de commerce, du conseil des
manufactures, du conseil municipal de Paris.
Les études toutes particulières qu'il fit de la
langue grecque le firent recevoir membre de
l'Institut et lui valurent, en 1855, le grade
d'officier de la Légion-d'Honneur.

Il est l'auteur d'une quantité considérable
d'innovations et d'améliorations dans l'art
typographique auquel il consacra toute sa
vie et il fit faire, en France, de très-grands
progrès à cet art industriel. Il est, en outre,
l'auteur d'une quantité très-considérable de
brochures, de fragments, de souvenirs, de
notices de toutes sortes.

M. Firmin Didot a succombé à une attaque
de paralysie dont il avait été frappé il y a
une quinzaine de jours.

L'administration des domaines vient d'or-
donner la saisie des biens de Courbet,
condamné, comme on le sait, à payer les
frais de réédification de la colonne Ven-
dôme.

Le ministère des travaux publics, sec-
tion des bâtiments publics, a établi le de-
vis des dépenses causées pour rendre à
Paris ce monument national. Les frais gé-
néraux s'élèvent à la somme de 304,500
fr., dont 45,000 fr. de maçonnerie, 80,000
fr. de menuiserie et de charpente, 39,000
fr. de bronze, et enfin 75,000 fr. de travaux
de sculpture.

Le scrutin du 20 février.

Le Rappel publie une statistique électorale
qui nous paraît assez exacte; nous la re-
produisons donc, en faisant observer: 1^o que
sa gauche républicaine comprend des hom-
mes qui ne sont guère moins radicaux que
les députés de l'extrême gauche, comme le
docteur Thomas, par exemple; 2^o qu'elle
en comprend d'autres qui pourraient être
classés au centre gauche, comme M. Bar-
doux, mais qui descendront la pente du ra-

dicalisme, la majorité étant de ce côté;
3^o que dans le chiffre des 56 députés mo-
narchistes se trouvent des monarchistes à
tendances bonapartistes, comme M. de
Fourtou, ou à tendances orléanistes, com-
me M. Le Bourgeois.

Quoi qu'il en soit, le Rappel est bien op-
posé aux chiffres de l'Agence Havas, qui
trouvait seulement dix-sept députés radi-
caux; il est vrai qu'elle réservait cette épi-
thète aux intransigeants; de sorte que les
citoyens Lockroy et Ordinaire, qui ont voté
la constitution, se trouvaient transformés en
républicains modérés. Pourquoi pas en mi-
nistériels?

Voici la liste du Rappel :

« Les résultats du scrutin du 20 février
sont maintenant tous connus. Nous pou-
vons donc classer les élus par opinions po-
litiques et par groupes parlementaires. Voici
comment les nouveaux députés se répar-
tissent: 94 extrême gauche, 156 gauche ré-
publicaine, 46 centre gauche, 9 constitu-
tionnels, 62 bonapartistes, 56 monar-
chistes.

Il reste à faire 440 scrutins de ballota-
ge, dont 40 dans la Seine, plus 4 élections
dans les colonies.

Les 40 élections complémentaires de
Paris et les 4 des colonies donneront cer-
tainement des députés républicains. Sur les
400 ballottages des départements, 50 au
moins tourneront à l'avantage des républi-
cains; la plupart, en effet, n'ont lieu qu'en-
tre républicains.

Il y aura donc en tout, lorsque les op-
tions et les ballottages seront effectués, 350
députés républicains sur 530 membres dont
se composera la nouvelle Chambre des dé-
putés.

Nous devons faire remarquer que la
gauche et l'extrême gauche pourront former
à elles seules la majorité, sans l'adjonction
du centre gauche.

L'Union, de son côté, a fait une étude de
toutes les professions de foi des candidats,
et, avec une multitude de correspondances
de province, elle est parvenue à dresser une

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE FAMILLE PAUVRE.

I.

LES ENFANTS DU NOTAIRE.

(Suite.)

— Et maintenant, dis-moi, qu'allons-nous faire?
— Tu le vois, il ne nous reste plus d'autre res-
source que de vendre ce bois convoité par notre
impitoyable créancier.

— Mais notre père seul peut faire cette vente,
et nous n'oserions la lui proposer; car il ignore,
grâce au ciel, notre affreuse situation. Nous ne lui
avons pas dit que le marchand qui, cette année,
a acheté nos fromages a fait faillite, que notre ré-
colte d'avoine a été presque entièrement détruite
par les pluies. Il croit que nous avons payé à M. Re-
nardeau les intérêts qui lui sont dus, que toutes

nos affaires sont parfaitement en règle; et le dé-
tromper, c'est peut-être lui porter un coup mortel.

— Hélas! dit Georges, tout cela n'est que trop
vrai, et pour pouvoir contracter un emprunt chez
un banquier ou un notaire de Pontarlier, il faudrait
également que notre père y souscrivit; et il ne nous
reste pas un sac de froment, pas une botte de foin
à vendre. Oh! mon Dieu! mon Dieu! ayez pitié de
nous! S'il m'était permis de vous quitter, si vous
n'aviez pas l'un et l'autre besoin de moi, ah! je
sais bien ce que je ferais.

— Que ferais-tu?
— Je me vendrais comme remplaçant de quel-
que conscrit riche; je suis assez grand, assez fort.
On me donnerait bien 2,000 francs.

— Tais-toi! tais-toi! c'est une affreuse pensée
qui ne devrait même jamais passer par ton esprit.
L'armée nous a déjà enlevé un frère, et, sans toi,
que deviendrais-je, que deviendrait notre pauvre
père?

— Eh bien! s'il le faut, s'écria Georges avec
l'expression d'une triste et ardente résolution, s'il
le faut, je connais un autre moyen.

— Ne forme point de projets imprudents, mon
cher frère; n'entreprends rien, je t'en conjure,
sans me faire part de tes desseins; je connais le
dévouement de ton caractère, et ce dévouement
pourrait te tromper. Soyons encore ferme et pa-
tients. Que de fois, tu te le rappelles, notre mère

nous a dit en abaissant sur nous son regard angé-
lique: « Mes enfants, Dieu n'abandonne point ceux
qui ont confiance en lui! » Il nous reste encore
huit jours pour satisfaire aux conditions qui
nous sont prescrites. Qui sait ce qui peut arri-
ver dans cet intervalle? Dieu n'a pas besoin de
huit jours pour donner le grain de sénévé aux pe-
tits oiseaux, et nous sommes devant lui comme de
pauvres oiseaux inquiets et tremblants dans notre
nid.

En ce moment, on entendit dans la pièce voi-
sine un long soupir, puis quelques mots confusé-
ment articulés.

— Voilà notre père qui s'éveille: retire-toi, tu
as besoin de repos; je vais aller m'asseoir près de
lui jusqu'à ce qu'il s'endorme de nouveau.

— Est-ce donc à toi à le veiller toujours? Laisse-
moi prendre ta place ce soir.

— Non, non, je n'ai pas été, comme toi, tout le
jour à travers monts et vallées. Va, mon cher frère,
te reposer; demain, peut-être, le bon Dieu nous
inspirera une heureuse idée, et nous enverra peut-
être un secours imprévu.

En disant ces mots, elle donna un baiser à son
frère, alluma une lampe et se mit à fredonner à
voix basse, mais assez haut cependant pour que
son père l'entendit:

La légère hirondelle,
Qui revient au printemps

Effleurer de son aile
Les saules des étangs,

Est comme l'espérance,
Dont le rayon d'azur
Annonce à la souffrance
L'aurore d'un jour pur.

— Comment, dit le vieux notaire, comment,
c'est toi, ma douce petite, qui chantes encore?
Quelle heure est-il donc? Il me semble que tu de-
vrais déjà être couchée?

— Il n'est pas bien tard, répondit Hélène en s'é-
lançant gaiement dans la chambre de son père;
j'ai passé quelques instants avec Georges, qui,
après avoir bien travaillé tout le jour, se reposait
au coin du feu en me racontant toutes sortes de
jolies histoires. Et comment êtes-vous? Avez-
vous dormi paisiblement? Tenez, voilà votre oreil-
ler qui tombe d'un côté, et votre couverture qui
s'en va d'un autre.

En parlant ainsi, la tendre jeune fille réparait
le désordre du lit, prenant avec précaution, de ses
mains délicates, la tête de son père, et la rempla-
çant au milieu de l'oreiller:

— Vous voilà mieux, dit-elle, n'est-ce pas; mais
non, votre bonnet vous tombe encore sur les yeux,
et vos pieds ne sont pas assez chaudement envelop-
pés. A présent, c'est bien, donnez-moi votre bras:
vous savez que je suis très-forte en médecine da-
puis que j'ai entendu les grandes phrases du doc-
teur de Monthenoit. Votre pouls n'est pas mauvais,

statistique qui défie, d'après elle, toute contradiction.

Voici sa classification des élus du scrutin de dimanche dernier :

« Républicains radicaux, au nombre desquels figurent dix-sept intransigeants de l'école de MM. Marcou, Naquet et C^o, 400; républicains, 443; républicains constitutionnels, 44; bonapartistes, 58; constitutionnels, 38; conservateurs catholiques, 7; monarchistes, 44; royalistes, 46.—Total, 421.

Il y a donc 421 députés nommés, auxquels il faut joindre 3 députés des colonies qui ne sont pas encore connus, et 408 ballottages, ce qui forme le chiffre de 532 députés qui doivent composer la future Assemblée.

Les journaux bonapartistes font sonner bien haut leur succès; ils portent à 73 le chiffre des députés de l'Appel au peuple. C'est de la pure fantaisie. Nous avons parcouru la liste du Pays, et elle ne comprend que 63 noms, dont cinq n'y figurent que parce qu'ils étaient patronnés par le comité Rouher et qui ont leur place beaucoup plus naturelle parmi les monarchistes ou les conservateurs catholiques.

Les conservateurs catholiques nommés sont :

MM. Boissart de Bellet (Alpes-Maritimes), de Cardenau (Landes), de Klopstein (Meuse), Joos (Nord), Chesnelong (Basses-Pyrénées), Keller (Belfort), et de Boigne (Haute-Savoie).

Nous comptons parmi les monarchistes :

MM. de Valady (Aveyron), Blachère, gendre de M. Tailhand, sénateur (Ardèche), Huon de Penanster (Côtes-du-Nord), marquis de Valfons (Gard), de Laborde (Landes), comte de Maillé (Maine-et-Loire), de Gaslonde (Manche), de Perrien (Morbihan), Laurent (Nord), de Perrochel (Sarthe), Aymé de la Chevrière (Deux-Sèvres), Blin de Bourdon (Somme), Bourgeois (Vendée), Ancel (Mayenne).

Les seize royalistes sont : MM. le comte de Belizal (Côtes-du-Nord), Rioust de Largentaye (id.), de Villiers (Finistère), de Kérégu (id.), de Kermenguy (id.), F. Boyer (Gard), comte de Juigné (Loire-Inférieure), vicomte de Chambrun (Lozère), comte de Civrac (Maine-et-Loire), Du Bodan (Morbihan), prince de Léon (id.), marquis de Partz (Pas-de-Calais), Levaillant de Doué (Seine-Inférieure), Roger du Demaine (Vaucluse), de Labassetière (Vendée), et Baudry d'Asson (id.).

Les bonapartistes ont une élection double, celle de M. Rouher élu à Riom et à Bastia. Il est probable que si le vice-empereur opte pour la Corse, il ne sera pas remplacé dans le Puy-de-Dôme par un bonapartiste.

Il résulte de tout ceci que le parti franchement républicain domine dans le futur Parlement avec une majorité de deux tiers et que les élections complémentaires accentueront peut-être encore davantage. Il ne faut se faire aucune illusion à ce sujet.

Maintenant, si l'on tient à avoir quelques détails moins importants, mais assez

curieux à connaître, nous avons constaté, d'après des relevés exacts, que dans les 409 sections qui dimanche dernier ont donné des résultats définitifs en dehors du département de la Seine, deux cent trente-trois membres de l'ancienne Assemblée s'étaient présentés aux suffrages des électeurs; sur ce nombre, 164 ont été réélus et 69 ont vu les chances du scrutin tourner contre eux. Parmi les députés nouveaux, on compte 64 avocats, 27 médecins, 4 pharmaciens, 6 notaires ou anciens notaires, 2 raffineurs, 8 négociants, 3 banquiers, 6 ingénieurs. Le nombre des propriétaires et des agriculteurs a échappé à nos calculs.

Le scrutin du 20 février a donné une soixantaine de sièges aux bonapartistes. C'est beaucoup, et c'est un succès pour eux, nous en convenons; mais nous devons aussi indiquer et compter leurs échecs.

Le parti impérialiste présentait 240 à 245 candidats; or, sur ce nombre, en retranchant les élus, cent environ sont battus, les autres sont ballottés.

Voici les noms de ceux qui ont échoué à l'élection de dimanche :

1^o Deux anciens ministres : MM. Pinard et Emile Ollivier;

2^o Cinq députés sortants : MM. Sens, Abattucci, Marchand, Bottieau, Labitte;

3^o Vingt-cinq anciens députés officiels du Corps-Législatif : MM. le comte Lehon, Hébert, d'Albuféra, Josseau, Emile Ollivier, Desmaroux de Gaulmin, Douinet, de Plançy, marquis d'Havrincourt, baron Gorse, Baboin, de la Tourette, Nogent-Saint-Laurent, Peyrusse, Guillaumin, comte Boudet, du Couëdic, E. André (du Gard), Genton, Darblay, Vignat, Dollfus, marquis de Lagrange, Maurice-Richard, Charles Leroux, Albert Huet.

4^o Anciens conseillers d'Etat : MM. Dupuy de Lôme, Chassaing-Goyon.

5^o Anciens maîtres des requêtes ou auditeurs : MM. Oldekop, Gustave Rouher, Jolibois fils.

6^o Anciens préfets : MM. le baron Servatius, de Farincourt, Falcon de Cimiers, Gimmet, Joret-Desclozières.

7^o Anciens sous-préfets : MM. de Vaysières, Callande de Clamecy, Clogenson, Fauqueux, Marulaz, Courcelles, Claudius Jacquiet, Albert Lezard, Teste-Lebeau, Bouchetal-Laroche, baron Petiet, Vernhette, Besuel d'Esneval, de l'Angle de Beaumanoir.

8^o Autres anciens fonctionnaires ou non : MM. le baron Larrey, médecin des armées; général Pisani-Jourdan, Huguot, Moricière, président du tribunal de Fougères; Goupy, chef du cabinet Baroche; Picard, avoué de la Ville sous l'administration Haussmann. MM. Desmaroux de Gaulmin fils, Marcellin Bonneton, Duchel, industriel; Bourcart, lieutenant-colonel de l'armée territoriale; Rigaud fils (d'Aix), comte Lejeas, Benoît Champy fils, Beleurgey, juge de paix; docteur Coignet, baron de Redon, baron Gourgaud, docteur Montgellaz, Chouffour, avocat à Limoges; Armely, ancien magistrat; Caupenne, Boisvert, Bouvattier,

de Canisy, Varin d'Epensival, Detroyat, rédacteur en chef de la Liberté; Decray, maire de Décize; Gautherin, conseiller général de la Nièvre; baron Michel, Thuillier, Narjot de Toucy, conseiller général du Puy-de-Dôme; Chassaing d'Aranc (id.); Octave Burin-Desrosiers fils, docteur Loydreau, maire de Chagny; prince de Wagram, Mosnier-d'Availles, conseiller général des Deux-Sèvres; Champy, ancien officier; Sicaret, avocat, etc.

Comme on le voit par ce relevé, si le parti bonapartiste compte un certain nombre de victoires, il compte encore plus de défaites; car il avait mis en avant des candidats partout où il croyait avoir chance de succès. Nous verrons ce que lui réserve le scrutin de ballottage du 5 mars prochain.

LE BILAN DE LA RÉPUBLIQUE.

Lassé d'entendre les prétendus républicains faire aux électeurs des bilans plus ou moins fantaisistes sur les dépenses de la Monarchie, le Journal de Roubaix publie ce tableau très-exact de ce qu'ont coûté à la France les Républiques que nous avons subies.

PREMIÈRE RÉPUBLIQUE.

La première République, qui a duré 45 ans, a coûté à la France 54 milliards 963 millions 644 mille francs.

Cette somme se divise ainsi :

Salaires aux premiers fonctionnaires,	234,641,000
Vente des biens nationaux,	3,325,000,000
Emission d'assignats,	47,000,000,000
Emprunts forcés,	2,000,000,000
Emissions de mandats,	2,407,000,000
	54,963,644,000

A cette somme il faut ajouter 27,000 villes, bourgs, villages, hameaux, châteaux, métairies, fermes détruits, en France et dans les colonies, par la guerre civile ou l'invasion étrangère, causées l'une et l'autre par la « folie furieuse » des assemblées révolutionnaires.

Pendant ces quinze années, la France a vu périr, par les proscriptions, les guerres intestines et étrangères, les fusillades, les mitraillades, etc., etc., 4,027,000 hommes, femmes et enfants.

DEUXIÈME RÉPUBLIQUE.

En quatre ans, la deuxième République a dépensé au moins SEPT MILLIARDS.

Nous rappelons pour mémoire : l'impôt des 45 centimes, l'augmentation de la dette publique, qui avait été de 70 millions par an sous la Restauration, de 77 millions par an sous le règne de Louis-Philippe, et s'est élevée sous la deuxième République à 470 millions par an, soit 746 millions en quatre ans.

Le chiffre des hommes tués pendant les insurrections républicaines de février et de juin 1848 peut être évalué à 20,000.

TROISIÈME RÉPUBLIQUE (40 mois).

La troisième République a continué la

guerre après Sedan, alors qu'on lui proposait une paix acceptable et nécessaire. L'intervention des puissances, notamment de la Russie, a été refusée par le publicain Jules Favre.

La Prusse ne demandait que la cession de Strasbourg et 1 milliard 500 millions. L'orgueil et l'ambition des républicains du 4 septembre nous ont coûté 450 millions d'hommes morts ou tués à l'armée depuis le 4 septembre 1870 jusqu'au 2 février 1871.

Le républicain Jules Favre, qui ne voulait pas, disait-il, céder « une pierre de nos frontières, un pouce de notre territoire », a signé un traité qui donnait à la Prusse l'Alsace et une partie de la Lorraine, comprenant un million 500 mille habitants.

La deuxième partie de la guerre (depuis la chute de l'Empire) a augmenté notre dette de 7 milliards, dans lesquels nous comptons le supplément de l'indemnité réclamée par la Prusse, à cause de la continuation de la lutte, et les dépenses sans contrôle du gouvernement républicain dictatorial de Gambetta.

Et il nous est impossible d'évaluer le chiffre même approximatif des villes, des villages, des maisons brûlés, détruits par les Prussiens.

L'insurrection de la Commune, faite au cri de : Vive la République ! et approuvée par beaucoup de républicains de province, a coûté au moins 30,000 hommes. Elle a causé la destruction d'une partie des monuments de la ville de Paris.

Le dommage qu'elle a causé est évalué par les plus modérés, à 4 milliards.

En résumé : Pendant les dix-neuf ans et dix mois que nous ont menés les affaires de la France, les républicains ont fait périr par leurs crimes, leur orgueil, leur ambition, leur despotisme, leur incapacité, leur imprévoyance, QUATRE MILLIONS DEUX CENT VINGT-SEPT MILLE FRANÇAIS.

Ils ont dépensé SOIXANTE-ET-ONZE MILLIARDS DE FRANCS.

N'est-on pas en droit de dire que la France, républicaine est synonyme de République ?

Etranger.

ESPAGNE.

Madrid, 23 février.

Les carlistes sont actuellement à Borja, mais on ignore la direction qu'ils prendront.

Après avoir assisté de Martinez Campos, présidé le conseil des généraux, le roi s'est rendu aujourd'hui à Saint-Sébastien, où il a entendu le Te Deum et passé la revue des troupes.

La population se montre enthousiasmée. Les carlistes ont commencé à se débarrasser de Savals, Dorregaray et Pérula sont arrivés à Aldudias. La gendarmerie a pris des mesures pour les conduire à Mauléon par des chemins sûrs. (Correspondance américaine.)

Bulletin Financier.

Paris, 24 février.

Notre 3 0/0, qui clôturait hier à 66,85, s'est vu refouler tantôt pendant une heure à 65,85; que de fonds il a fallu opposer aux vendeurs pour ramener notre 3 0/0, au coup de cloche, à 66 francs ! Plus dur encore a été le traitement infligé à notre 5 0/0; les vendeurs se sont littéralement acharnés sur lui; nous le laissons hier à 104,02. Nous sortons aujourd'hui de la Bourse en le laissant à 103,05 c., c'est-à-dire, déprécié de près d'un franc en une seule séance !

et votre visage est reposé. C'est ainsi qu'il parle; et, toute plaisanterie à part, je crois que vous avez fait un doux sommeil.

— Pauvre douce enfant, murmura le vieillard d'une voix émue en lui serrant la main; ange consolateur, bénédiction de Dieu !

— Oh ! ne parlez pas ainsi, vous me rendez toute honteuse. Je ne fais rien, je ne puis rien faire, hélas ! je ne puis pas vous empêcher de souffrir.

— Non, ma chère enfant, je ne souffre plus quand je te vois. Je te regarde, et me dis que le ciel a été bien miséricordieux pour moi ! tant de douceur et de tendresse, tant de gaieté généreuse, lorsque, j'en suis sûr, ton cœur n'est pas gai; et ce cher Georges ! quelle ardeur au travail, quel dévouement ! Oh ! mon Dieu ! votre, mère qui est là-haut et qui vous voit, vous bénit, et moi je vous bénis ici, chaque jour, à tout instant. Mais à peine suis-je seul, que je me sens saisi par de sombres souvenirs et de tristes idées. Dans mes veilles, je pense que tu devrais être riche, heureuse, et que tu es là avec ton excellent frère, dans une pauvre maison, à côté d'un père malade, en proie aux sollicitudes de l'avenir. Dans mon sommeil, toutes ces pensées me suivent et me donnent des rêves affreux. Tout à l'heure encore j'étais en proie à je ne sais quel songe étrange; je tressaillais et me torturais dans une espèce de cauchemar; je voyais

flotter devant moi, dans une ombre indécise, la figure de ton frère aîné, la figure de Louis, ce brave garçon que tu as à peine connu, mais qui était comme toi si doux et si tendre.

Puis, je voyais s'élever à côté de lui, comme un fantôme sinistre et menaçant, tu ne devinerais pas qui ? Renardeau, ce même Renardeau qui a été mon clerc pendant dix ans, et en qui j'ai eu toute confiance. Je sais bien que du jour où j'ai été forcé d'abandonner mon étude, il s'est éloigné de moi, et j'ai même entendu, par-ci par-là, murmurer à son égard certains mots qui ne me plaisaient point. C'est pourtant un honnête homme, j'en suis sûr. Mais il m'est apparu dans ce rêve avec des yeux si sombres et une physiologie si cruelle... Oh ! non, ce sont des folies de l'imagination, c'est le fiévreux état d'une tête malade, n'est-ce pas, Hélène ? et puisque tu es là, près de moi, avec ton doux regard, le regard de ta mère, et ton charmant sourire, qu'ai-je à craindre ? tous les méchants fantômes disparaissent à ton aspect.

— Oui, mon père, répondit la jeune fille en surmontant à la hâte l'émotion que lui causaient ces paroles du vieillard, ce sont ces rêves sans cause qui surprennent le malade dans un lit solitaire, et je vous l'ai déjà demandé bien des fois, vous devriez me laisser passer la nuit dans votre chambre. Mes yeux se fermentaient près de vous, mais mon

cœur veillerait, et au moindre soupire, et au moindre cri de douleur, j'accourrais pour vous arracher à un de ces accidents du sommeil pires que l'insomnie; je vous égayerais par une de ces chansons de notre pays que vous aimez; je vous redirais les contes des montagnes que vous m'appreniez autrefois à la veillée, vous savez, quand j'allais m'asseoir toute petite sur vos genoux, et que, passant votre main dans mes cheveux, vous me parliez de ces bonnes fées que l'on rencontre le soir dans les prairies, de ces rouvres qui se baignent dans les ruisseaux, et qui, avant d'entrer dans l'eau, déposent sur l'herbe une grosse escarboucle qu'elles portent au front comme un œil lumineux; puis de ces gentils lutins qui secondent les braves filles dans leur ouvrage, et tourmentent les paresseuses. Laissez-moi donc me mettre ici à côté de votre lit, et passer la nuit près de vous. Tenez, voilà une tisane qu'il faut que vous preniez de deux heures en deux heures; vous ne devez point sortir vos bras de votre couverture, et vous voyez bien qu'il faut que je sois là.

— Non, non, il faut que vous vous en alliez, folle causeuse que vous êtes, avec tous vos vieux contes de fées; vous me prenez pour un enfant qu'on endort avec des récits de bonnes femmes; allez vous coucher, il est tard, et les petits oiseaux, habillards comme vous, sont endormis depuis longtemps.

Puis, l'attirant sur son lit, et la baisant au front — Va, ma douce fille, ajouta-t-il, je t'en prie, je le veux, et maintenant, sois-en sûre, je vais dormir.

Hélène se retira à pas lents, non sans avoir jeté de côté et d'autre encore un regard pour voir si rien ne manquait à son père.

Puis elle rentra dans la cuisine; mais au lieu de monter dans sa chambre, elle s'assit près du feu sur une chaise, joignit les mains, et invoqua le souvenir de sa mère, et s'endormit.

(La suite au prochain numéro.)

ALLEMAGNE.

On lit dans le *Nouvelliste de Dresde* du 24 : Des personnes en relation avec les membres de la famille d'Arnim qui habitent Dresde disent que le comte Harry d'Arnim s'est rendu dans le plus strict incognito de Florence à Berlin pour voir son fils, qui est, comme on sait, en danger de mort. On suppose que les lois existantes n'ont pas permis à l'empereur d'envoyer un sauf-conduit au comte d'Arnim, mais que la police de Berlin a reçu l'ordre d'ignorer sa présence dans cette ville. Si ce fait est vrai, et que M. de Bismark ne fasse pas arrêter son ennemi au chevet de son fils, il faut en conclure que le comte d'Arnim a encore de hautes et puissantes protections.

Les inondations en Allemagne.

Les nouvelles venues d'Allemagne et d'Autriche annoncent de grandes catastrophes causées par les eaux.

Le Rhin et le Danube sont sortis de leur lit et grossissent d'heure en heure. Leurs affluents ont déjà causé des dégâts énormes. Bon nombre de personnes ont été noyées. Ce sont surtout les villes de Vienne et de Prague qui ont le plus souffert. Des milliers de personnes se trouvent sans asile. En Bohême, un grand nombre de ponts ont été emportés.

En Alsace-Lorraine, les eaux sont également sorties de leurs lits. Metz et ses environs, la vallée de Niederbronn, les bas quartiers de Bischwiller, le chemin de fer de Paris, sont inondés. Au moins là on n'a encore eu aucun accident à déplorer.

Les dernières nouvelles d'Alsace nous apprennent que les eaux de la Fecht ont causé de très-grands dégâts au magnifique parc de M. Antoine Herzog, le grand industriel catholique du Haut-Rhin. La maison du garde du parc s'est écroulée. La famille a été sauvée. Les murs du parc s'écroulaient pan par pan, pendant que les ouvriers des usines de M. Herzog, accourus en toute hâte, entre minuit et deux heures, sauvaient le mobilier. Les pertes sont très-grandes.

Les inondations croissantes du Danube font courir de sérieux dangers à Budapest.

BELGIQUE.

Bruxelles, 23 février.

Les inondations continuent. L'établissement Cokerill, le laminoir Jupille et la société de l'Espérance ont été obligés de suspendre leurs travaux.

Les eaux couvrent la campagne depuis Liège jusqu'à Maëstricht.

La Sambre a débordé cette nuit et la voie ferrée a été envahie entre Jernelle et Rochefort.

RUSSIE.

La grande-duchesse Marie-Nicolaïevna, qui vient de mourir, était sœur de l'empereur de Russie. Née le 18 août 1819, elle avait épousé, le 4 juillet 1839, Maximilien-Joseph-Eugène-Auguste-Napoléon, duc de Leuchtenberg, prince d'Eulstadt. Veuve le 1^{er} novembre 1852, elle se remaria, le 16 novembre 1856, au comte Grégoire Strogonow, propriétaire du régiment de dragons Catherinoslaw.

La grande-duchesse était âgée de cinquante-six ans. Elle est morte sans souffrance au milieu de tous les siens. L'empereur de Russie et son frère lui tenaient les mains au moment où elle a rendu le dernier soupir. Toute la famille impériale était réunie derrière le chevet de la mourante.

La grande-duchesse Marie était une femme aimable et bienfaisante. Accessible à tous, elle passait presque tous ses étés aux environs de Florence, à Sesto, où elle réunissait une petite cour d'artistes, de savants et de gens du monde.

Conformément aux usages, la cour va prendre le deuil pendant un mois. Les théâtres seront fermés. Les représentations de la Patti vont donc se trouver interrompues.

Chronique Locale et de l'Ouest.

ELECTION DU 20 FÉVRIER.

Recensement général des votes.

La commission de recensement s'est réunie hier à la Préfecture pour procéder à la vérification des procès-verbaux d'élection.

Voici les résultats proclamés pour l'arrondissement de Saumur :

Inscrits	26.640
Dont le quart est	6.653
Volants	20.923
Bulletins nuls	28
Suffrages exprimés	20.895
Majorité absolue	10.449
M. Bury	7.634

Il y a lieu à un deuxième tour de scrutin.

Voici le total des chiffres obtenus dans le département de Maine-et-Loire par les candidats conservateurs et par les candidats républicains et radicaux :

Conservateurs,	69,685
Radicaux	58,855
et Républicains,	

Les deux candidats en lutte, MM. Bury et Berger, viennent de s'adresser de nouveau aux électeurs de l'arrondissement de Saumur.

M. Berger s'exprime ainsi :

« Messieurs,

Je persiste dans ma candidature, qui a obtenu 7,540 suffrages au premier tour de scrutin.

L'honorable M. Delavau s'étant désisté, il ne s'agit plus désormais de nuances d'opinion ni de préférences personnelles. Il s'agit d'assurer, par l'union des conservateurs, le triomphe des idées qui leur sont communes et des principes auxquels ils sont également dévoués.

Je demande le concours de tous les électeurs résolus à défendre contre les doctrines radicales la liberté de conscience, les intérêts du travail et de la propriété, l'organisation de la famille et de l'Etat ; je m'adresse à tous ceux qui veulent, comme moi, seconder énergiquement le maréchal de Mac-Mahon et maintenir son autorité assez forte, assez indépendante pour préserver la France de l'anarchie.

La sagesse de l'esprit public dans l'arrondissement de Saumur, la clairvoyance et la fermeté de votre patriotisme me font espérer, Messieurs, que cet appel sera entendu.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mon entier dévouement.

EUGÈNE BERGER,

Ancien Député,

Membre du Conseil général de Maine-et-Loire.

Voici maintenant ce que dit M. Bury :

« Chers concitoyens,

En m'accordant près de 8,000 suffrages, au scrutin du 20 février, vous m'avez donné la majorité sur chacun de mes concurrents.

L'un d'eux, l'honorable M. Delavau, s'est désisté.

J'ai la ferme confiance que votre sagesse et votre patriotisme éclairé vous guideront dans le choix que vous avez à faire.

M. Delavau avait accepté la candidature d'un groupe de conservateurs. Je me suis nettement posé devant vous comme républicain, mais aussi comme conservateur. Je vous en ai donné, pour gage, tout mon passé, pour raison démonstrative, l'intérêt qu'a la France de maintenir la République.

Les élections actuelles, qui assurent une majorité républicaine si imposante dans la Chambre des députés, comme elle existe déjà au Sénat, ont prouvé que mes convictions étaient celles du pays tout entier.

Je puis donc, avec assurance, faire appel aux électeurs qui avaient donné leurs voix à M. Delavau. Ils ne doivent pas, ils ne peuvent pas rallier les voix conservatrices, ceux qui veulent relever l'Empire de sa déchéance, et qui sont décidés à poursuivre l'exécution de leurs desseins, au risque de nous lancer dans la guerre civile et avec la certitude de nous ramener la guerre étrangère.

Conservateurs et républicains de l'arrondissement de Saumur, vous vous groupez tous autour de mon nom, qui est celui d'un homme du pays, d'un propriétaire vivant au milieu de vous, connaissant vos besoins et servant vos intérêts, depuis plus de quinze ans, dans les fonctions électives qui lui ont été confiées.

» BURY,

Conseiller général, docteur-médecin, propriétaire à Distré.

M. Henri Delavau nous adresse la lettre suivante :

« Saumur, 24 février.

» Monsieur le Rédacteur,

En me désistant de ma candidature, je me suis désintéressé de la lutte électorale et je désire qu'on ne se serve pas de mon nom dans des discussions qui ne me regardent plus et en faveur d'opinions que je ne partage pas.

Veillez recevoir, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

» HENRI DELAVAU.

La Loire a recommencé à croître depuis hier ; aujourd'hui vendredi, à midi, l'eau avait atteint de nouveau la hauteur de 2 m. 90 à l'échelle du pont Cessart.

MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Dimanche prochain, à 3 heures de l'après-midi, la musique de l'École Mutuelle exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants :

1 ^o Éloïse, marche	LAMY.
2 ^o Une Pensée, valse	BOUSQUET.
3 ^o Don Pasquale, sérénade	DONIZETTI.
4 ^o Clémentine, schottisch	BOUSQUET.

CONCOURS HIPPIQUE.

Les engagements de chevaux pour le concours de Nantes, en 1876, sont terminés. Il y en a près de 200 dans les différentes classes d'attelages de selle, de chevaux entiers de 3 ans et de chevaux sautant des obstacles ; l'élément militaire sera, en outre, représenté par un lot de 30 chevaux, provenant de la remonte de Fontenay, par des engagements pour les sauts d'obstacles faits par des officiers ou sous-officiers appartenant à des corps d'armée de la région de l'Ouest, enfin par un détachement de 70 chevaux du 6^e hussards, venu exprès de Pontivy pour donner un carrousel militaire, qui ne sera pas le moindre attrait des fêtes hippiques de Nantes.

Faits divers.

Une nouvelle relative à la fabrication des nouveaux timbres-poste :

A la fin de l'année dernière, la Banque de France avait demandé et obtenu de M. Léon Say la concession de cette importante entreprise. Il était d'ailleurs entendu que, si ce premier essai donnait de bons résultats, notre grand établissement financier resterait définitivement chargé de la fabrication.

Telle était, telle est encore aujourd'hui la convention passée avec le ministère des finances.

Mais voilà qu'au moment de prendre l'affaire en mains, de transformer l'ancien matériel jadis affecté à la confection des coupures de 20 et de 25 fr., la Banque de France reçoit de l'entrepreneur actuel des timbres-poste des propositions si étonnantes de bon marché, si avantageuses, que, ma foi, elle se laisse tenter.

Donc, tout en conservant « en principe » son privilège, la Banque, en fait, le cède au moins momentanément à l'entrepreneur qui, de compte à demi, continue à faire marcher les ateliers annexés à la Monnaie de Paris.

Les nouveaux timbres-poste feront leur apparition dans le monde et... sur nos lettres d'ici au mois de mai.

Exécution de deux femmes. — Madrid a vu, ces jours derniers, l'exécution capitale de deux femmes qui avaient assassiné, pour la voler, la veuve du général Pierrat.

Chose horrible que la garotte, qui remplace à Madrid la pendaison anglaise et notre guillotine perfectionnée. Le patient est assis sur la sellette, la tête recouverte d'un bonnet noir, le cou emprisonné dans un carcan. Le bourreau tourne une vis ; la colonne vertébrale est brisée. Le capuchon qui retombe sur la figure empêche d'apercevoir la hideuse convulsion des traits. Cette double exécution a eu tout le succès d'une première.

Plus de 30,000 personnes, assure-t-on, se pressaient sur la route que suivait le lugubre cortège. Tous les filous de Madrid semblaient s'être donné rendez-vous sur la place que dominait l'échafaud. Plus de cent

personnes ont été allégées de leur bourse. On aurait cru ce matin-là que Madrid se rendait à une romeria.

Dernières Nouvelles.

La commission de permanence s'est réunie hier, à deux heures, à Versailles ; tous les membres étaient présents, à peu d'exceptions près.

Aucune question politique n'a été soulevée ; la commission n'a eu qu'à s'occuper du cérémonial qui devra être adopté pour la transmission des pouvoirs, le 8 mars prochain.

Mission a été donnée à l'ancien bureau d'installer la nouvelle Assemblée.

Cette transmission aura lieu dans le salon de Louis XIV ; les membres du bureau de l'Assemblée actuelle se réuniraient aux bureaux provisoires du Sénat et de la Chambre des députés ; les premiers remettraient leurs pouvoirs aux seconds et un procès-verbal serait dressé. Tel serait l'unique cérémonial.

Pendant que la commission délibérait, les couloirs étaient très-animés.

On remarquait dans les groupes de la galerie des Tombeaux un assez grand nombre de sénateurs et de députés.

Parmi les députés et sénateurs nouvellement élus qui sont venus marquer leur place, on remarque MM. Foucher de Careil, Denfert-Rochereau, Bérardi, Ferrouillat, Robert Dehault, Brame fils, Albert Joly.

Pour les articles non signés : P. GODÉT.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST ALGÉRIEN

Ligne de CONSTANTINE à SÉTIF, 454 kilomètres

Société anonyme au capital de 10,000,000 fr., divisé en 20,000 actions de 500 fr. sur lesquelles

18,000 ACTIONS

sont mises, au pair, à la disposition du public

GARANTIE DE L'ÉTAT

Le Gouvernement français, en vertu de la loi adoptée le 15 décembre 1875 par l'Assemblée nationale, garantit au Chemin de fer de Constantine à Sétif, durant toute la concession (99 années à partir de la mise en exploitation), un revenu net annuel de Fr. 7,350 par kilom., soit pour 154 kilom. une somme annuelle de Fr. 1,131,900.

REVENU :

Ce revenu net permettra de payer aux actions, du fait de la garantie gouvernementale, un intérêt de 6 % par an, tout en tenant compte des charges d'emprunts ultérieurs qui porteraient à 20 millions le capital total reconnu nécessaire pour frais de construction, du matériel, de banque, etc.

L'exposé des motifs de la loi établit qu'une recette brute de 16,333 fr. par kilom., correspondant aux 7,350 fr. nets garantis par kilom., dispensera la C^{ie} de recourir à la garantie de l'Etat.

Or, d'après le rapport officiel de la Commission d'enquête, le trafic est évalué à 22,500 fr. par kilom. laissant ainsi, dès les début, une marge pour les dividendes

Les frais d'exploitation ont été fixés à forfait par la convention avec l'Etat.

Les actions amorties à 500 fr. par tirages annuels seront remplacées par des actions de jouissance participant aux dividendes, après prélèvement de 6 0/0.

VERSEMENTS :

50 fr. en souscrivant ;

75 fr. à la répartition ;

152 fr. le 5 mai 1876, contre remise des Actions au porteur ou nominatives.

Les 250 fr. restants seront versés par moitié suivant les appels du Conseil d'Administration.

Pendant la construction, les actions jouiront d'un intérêt de 5 0/0 l'an, payable à Paris, les 1^{er} mars et 1^{er} septembre. Les versements peuvent être anticipés avec 5 0/0 d'escompte. Les retardataires paieront 6 0/0.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE :

Le jeudi 2 mars 1876

A PARIS : A la Société générale de Crédit industriel et commercial, 72, rue de la

Victoire, et bureaux de quartier ;

Et chez MM. Thellier et Henrotte, banquiers, 10, rue Chauchat.

Dès à présent et jusqu'au 1^{er} mars, on peut souscrire par correspondance.

La répartition se fera proportionnellement.

L'inscription à la cote officielle est demandée.

Des exemplaires des statuts et des prospectus détaillés sont tenus, aux divers guichets, à la disposition des souscripteurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (Paris)

MM. H. Durrieu, O. ^h, V.-Président de la Soc.

G^{ie} de Crédit Industriel et Commercial ;

H. Joret, Ingénieur ;

J. de Reinach (Maison Kohn Reinach et C^{ie}) ;

L. Thellier (Maison Thellier et Henrotte).

